

Depuis le 1er janvier 2022, l'accès direct au dépistage du Virus de l'Immunodéficience Humaine (VIH) dans les laboratoires de biologie médicale est possible, à la demande du patient, sans prescription médicale et sans avance de frais.*

* Si vous n'avez pas de couverture maladie, si vous voulez faire le test en gardant l'anonymat ou si vous êtes mineur, précisez-le au laboratoire et rendez-vous dans un CeGIDD (Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic) ou dans un Centre de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) si vous êtes mineur(e).

Retrouvez le CeGIDD et l'association les plus proches sur www.corevih-grandest.fr



Le remboursement apparaîtra sur votre relevé de sécurité sociale.

Vous serez destinataire des résultats.

Vous décidez si votre médecin traitant sera destinataire des résultats : veillez à bien spécifier votre souhait à l'agent d'accueil.

En cas de test négatif, vous recevrez simplement les résultats ; n'oubliez pas que si la prise de risque est inférieure à six semaines, il se peut que le test ne détecte pas l'acquisition virale : il faudra alors renouveler le test après ce délai !

En cas de test positif, vous serez contacté.e par le laboratoire afin de réaliser un deuxième test de confirmation. Tout est organisé pour que vous soyez accompagné.e tout au long du processus.

Pourquoi pas ici et maintenant ?

**VIH
TEST**

**SANS FRAIS
SANS ORDONNANCE
SANS RENDEZ-VOUS**

Plus d'informations à l'accueil



Grand Est



AUTANT DE SITUATIONS QUE DE PRÉVENTIONS



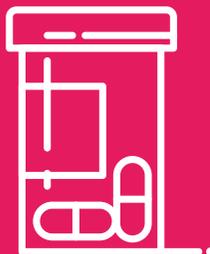
SE FAIRE DÉPISTER C'EST SAVOIR !

Le dépistage du VIH et des IST (Infections Sexuellement Transmissibles) est recommandé tous les 3 mois si vous êtes multipartenaire, un homme qui a des rapports sexuels avec d'autres hommes, un.e travailleur.se du sexe, une personne trans, une personne en situation de migration. Mais le dépistage concerne tout le monde ! Après un risque, lorsqu'on n'est pas sûr, parce-que ça fait longtemps, parce que l'on s'engage dans une relation et qu'on souhaite enlever le préservatif... Le dépistage du VIH, des hépatites et des IST permet de connaître son statut sérologique afin d'être pris.e en charge et de stopper la chaîne de contamination.

Pour bénéficier de dépistages gratuits des autres IST et des hépatites, rendez-vous dans le CeGIDD le plus proche !

LA PREP PROTÈGE DU VIH : RENSEIGNEZ-VOUS !

La PrEP (prophylaxie pré-exposition) c'est le TRAITEMENT PREVENTIF contre le VIH. La PrEP peut être prescrite avant un risque aux personnes séronégatives qui n'utilisent pas toujours le préservatif lors de rapports sexuels. La PrEP protège du VIH mais pas des autres IST et hépatites. La PrEP implique un suivi médical régulier, un dépistage des IST tous les 3 mois, une surveillance de la fonction rénale (prises de sang). Pour vous faire prescrire la PrEP, vous pouvez vous rendre en CeGIDD ou auprès de tout médecin.



APRÈS UN RISQUE, N'ATTENDEZ PAS !

Le TPE, c'est le TRAITEMENT POST-EXPOSITION. Pris au plus tôt après un risque de contamination, ce traitement s'il est bien suivi peut vous éviter une contamination par le VIH.



N'attendez-pas : consultez en CeGIDD ou au service des urgences de l'hôpital le plus proche de chez vous au mieux dans les 4h, et dans les 48h maximum après le risque.

« CHARGE VIRALE INDÉTECTABLE = INTRANSMISSIBLE ! »

Le TasP (Treatment as Prevention) signifie que la personne séropositive sous traitement efficace, avec un suivi médical régulier, ne transmet pas le VIH à son, sa ou ses partenaire(s). Le traitement devient un outil de prévention. Le traitement stoppe l'évolution du virus dans le corps et abaisse la charge virale (la quantité de virus dans le sang) jusqu'à la rendre indétectable dans le sang de la personne porteuse du VIH. Donc si mon.ma partenaire séropositif.ve est traité.e efficacement et avec une charge virale dite indétectable, je suis complètement protégé.e d'une éventuelle contamination.

